PRÉFET
DES BOUCHES-
DU-RHÔNE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale
des territoires et de la mer
des Bouches-du-Rhône

Service de l'Agriculture et de la Forêt
Affaire suivie par : gestionnaire
CDPENAF

ddtm-cdpenaf@bouches-du-rhone.gouv.fr

Marseille, le 15 MAI 2025

Avis CDPENAF du 28 avril 2025 sur le permis d'aménager (PA) n°013 009 25 O0001

La commission départementale de préservation des espaces naturels agricoles et forestiers, saisie au titre des articles L. 111-4 et L 111-5 du code de l'urbanisme, dans le cadre de l'instruction du PC de la SAS Rocher Mistral, représentée par M. Vianney AUDEMART d'ALANÇON, a émis un **avis favorable**.

Pour le Préfet
La secrétaire générale adjointe

Marie-Perrenche PLAZA